

[Traduction]

**M. Macdonald (Rosedale):** Monsieur l'Orateur, l'ordre, à mon avis, et je ne parle pas de ce qui a été convenu entre les leaders à la Chambre, reportait tous les votes à mercredi prochain. Il me semble que l'amendement entre dans cette catégorie.

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Monsieur l'Orateur, il est évident que la présidence va devoir se prononcer sur l'interprétation à donner à l'ordre. Il va donc falloir entendre tous les avis sur cette mesure extrêmement importante. Il va falloir faire connaître à la Chambre toutes les interprétations possibles, pour que Votre Honneur puisse prendre en considération. Le ministre des Finances (M. Macdonald) nous a en donné une. J'aimerais que la Chambre examine les *Procès-verbaux* du 9 juillet, distribués ce matin. On y lit à la page 1419:

Que si le débat, à toutes les étapes du bill C-84, se termine au plus tard le mardi 13 juillet 1976, tout vote requis pour disposer de la troisième lecture...

J'en conclus qu'un pareil vote ne terminerai pas le débat à toutes les étapes du bill. Je pense qu'il s'agit là d'une interprétation exacte de ces mots. Le débat à toutes les étapes n'est pas terminé et quelle que soit l'interprétation que nous donnons aux mots dans cette discussion, il faut bien se rendre compte que l'accord obtenu par consentement unanime doit être considéré ainsi. Je ne pense pas que nous puissions passer ce fait sous silence et partir du principe que toutes les étapes du bill sont terminées car je ne pense pas que ce soit le cas; telle est la thèse que je soumets humblement à la présidence.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne l'ordre adopté vendredi, il est exact qu'une personne pourrait l'interpréter d'une manière et une autre de l'autre. Quant à moi, j'avais l'impression que tous les votes à l'étape de la troisième lecture seraient remis à mercredi.

Puis-je également rappeler à Votre Honneur et à la Chambre qu'il y a eu un ordre antérieur. J'ai essayé d'en retrouver la date, mais ne l'ai pas encore déniché. Je veux parler de celui qui a été adopté à une majorité écrasante et selon lequel, tout vote qui devrait avoir lieu à l'étape du rapport ou en troisième lecture n'aurait pas lieu immédiatement, mais serait remis à une date devant être fixée sur la recommandation des leaders à la Chambre et au plus tard dans les cinq jours suivants. A mon avis, cet ordre est encore valable et par conséquent, si nous ne nous mettons pas d'accord avec la décision de vendredi dernier concernant les votes de mercredi prochain, nous ne pouvons passer au vote à présent, mais les leaders à la Chambre devraient se réunir et décider de la date du vote sur l'amendement.

Il me semble que s'il peut y avoir ambiguïté sur la signification de l'ordre de vendredi dernier, l'ordre antérieur était, par contre, très clair et je suis sûr que d'un côté comme de l'autre, la Chambre m'approuvera quand je dis que nous tous sommes d'accord pour reconnaître que l'importance de ce débat est telle qu'on ne peut se permettre un vote à l'improviste auquel ne pourraient participer les députés qui sont absents de la Chambre. Aussi, s'il n'y a pas consentement unanime pour tenir le débat terminé, tous les votes devant avoir lieu mercredi, j'estime que, aux termes de l'ordre antérieur, les leaders à la Chambre

*Peine capitale*

devront se réunir et fixer une heure, dans les cinq jours à venir.

**M. Lawrence:** Monsieur l'Orateur, la logique du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) est parfaite, à l'exception d'un petit détail. C'est, bien sûr, que l'ordre adopté par la Chambre vendredi aurait manifestement priorité sur la motion adoptée le 27 juin, ou le 29, je ne me souviens pas exactement.

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Le 29 juin.

**M. Lawrence:** Je suis sûr que l'ordre que la Chambre a adopté vendredi dernier annulerait donc l'ordre précédent et le rendrait tout à fait inutile. De nombreux précédents le prouvent. Je vous signale donc encore une fois, monsieur l'Orateur, que l'ordre adopté à l'unanimité par la Chambre vendredi dernier stipule en partie:

Que si le débat à toutes les étapes du bill C-84 se termine au plus tard le mardi 13 juillet, tout vote requis pour procéder à la troisième lecture... ait lieu le mercredi 14 juillet 1976...

Je vous rappelle, monsieur l'Orateur, que, comme l'a signalé le leader de l'opposition à la Chambre, toutes les étapes de l'étude du bill ne sont pas terminées. Il ne s'agit pas d'une motion qui met un terme à l'étape de la troisième lecture du bill. Si celle-ci n'est pas terminée, cet ordre ne s'applique pas en ce qui concerne la nécessité de voter mercredi prochain. Aucun article du Règlement de la Chambre n'exige la mise en veilleuse de cette motion et la Chambre devrait donc immédiatement passer au vote. Je ne vois pas ce qui autoriserait la présidence à retarder la mise aux voix. En tout cas, cette autorité ne pourrait provenir de la motion adoptée vendredi dernier.

● (1640)

[Français]

**M. Beaudoin:** Monsieur le président, j'aimerais faire remarquer à la Chambre que la motion qui a été présentée vendredi dernier, en conformité des ententes qui ont été faites avec le leader de la Chambre et le leader du gouvernement, se lit comme il suit:

Que si le débat à toutes les étapes du bill C-84 se termine au plus tard le mardi 13 juillet, tout vote requis pour procéder à la troisième lecture et à l'adoption du bill ait lieu le mercredi 14 juillet 1976...

Cela veut donc dire, monsieur le président, que cette motion d'amendement qui a été présentée cet après-midi à l'étape de la troisième lecture n'a rien à voir avec la question du vote en troisième lecture, qu'on a décidé de reporter à 2 h 15, mercredi prochain. Donc, cela veut dire que cette motion, selon le Règlement de la Chambre, devrait être mise aux voix cet après-midi.

**M. Blais:** Monsieur le président, une chose me déçoit quelque peu.

[Traduction]

Les commentaires du leader du parti conservateur à la Chambre me déçoivent. Quand j'ai discuté avec lui de la procédure que nous entendons suivre, comme je l'ai fait avec le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et le député de Richmond (M. Beaudoin), il fut entendu qu'à toutes fins pratiques le débat était terminé à l'étape des amendements de la troisième lecture et à l'étape de la troisième lecture et, en réalité, tous s'étaient entendus pour que l'amendement, puis la motion de troisième lecture soient mis aux voix et pour que le vote soit différé. C'est pourquoi je suis fort déçu de la tournure des événements.